



Fédération des associations  
de familles monoparentales et recomposées du Québec

---

## **DES ORGANISMES DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES : UNE PRÉSENCE ESSENTIELLE!**

MÉMOIRE DÉPOSÉ AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC  
Dans le cadre des consultations prébudgétaires

FÉVRIER 2020

## **Introduction**

Les familles monoparentales et recomposées vivent des situations qui leur sont propres dans un cadre différent, puisque les ex-conjoints doivent maintenir une relation jusqu'à ce que leurs enfants volent de leurs propres ailes. Les événements particuliers qu'elles vivent font qu'elles ressentent le besoin de se regrouper, pour composer avec la rupture et réduire ses effets chez l'enfant, pour réorganiser leur vie au quotidien ou pour s'ajuster à une recombinaison familiale.

Elles trouvent dans les organismes de familles monoparentales et recomposées tout le support et l'information nécessaires pour apprivoiser leur nouvelle réalité familiale. Ces organismes servent d'abord de lieu d'échange, avant de devenir un lieu d'apprentissage et d'action. Il en résulte un important mouvement de prise en charge collective qui se traduit par des projets rentables pour les individus et pour la société.

La majorité des membres de la FAFMRQ reçoivent leur financement à la mission du ministère de la Famille. Dans ce contexte, la Fédération demeure un partenaire incontournable pour le Ministère et poursuit sa participation active au sein de la Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des OCF dans le but de représenter ses groupes membres et d'améliorer leur financement

Malgré les limites et les contraintes financières, ces organismes tentent par divers moyens de créer un espace de vie qui favorise l'entraide et le réseautage, reliant les familles à leur milieu. Ils arrivent à rejoindre des familles, à les écouter, à répondre au mieux à leurs demandes, à combler certains besoins, et à les mettre en lien avec d'autres ressources dans leur communauté. Notons enfin que le financement de base accordé à nos organismes membres constitue un levier important pour que ces derniers puissent obtenir un financement d'autres sources (municipalités, fondations, Centraide, activités d'autofinancement, etc.).

### **I. La Fédération**

La FAFMRQ existe depuis 1974. Si à l'origine elle fut mise sur pied pour regrouper les familles monoparentales, depuis 1995, elle intègre aussi dans ses rangs les familles recomposées. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres de tout le Québec. Au fil des ans, la Fédération a mené des actions importantes visant le mieux-être des familles monoparentales et recomposées. Parmi les dossiers sur lesquels la FAFMRQ s'est penchée activement, on retrouve notamment la lutte à la pauvreté, les mesures de soutien à la famille, la perception automatique des pensions alimentaires pour enfant et la conciliation famille-travail-études.

Finalement, la Fédération revendique depuis 2004, année du transfert des OCF au ministère de la Famille, un meilleur financement pour les organismes communautaires Famille, particulièrement pour les organismes de familles monoparentales et recomposées.

## **2. Les organismes de familles monoparentales et recomposées au Québec**

Les organismes de familles monoparentales et recomposées interviennent auprès des personnes vivant des transitions familiales (familles en crise, rupture, recomposition). Les personnes qui fréquentent ces organismes sont majoritairement des femmes avec enfants (70%) qui vivent des situations spécifiques; elles sont soit en situation de rupture, de monoparentalité ou de recomposition. Elles vivent des réalités qui leur sont propres quant à la surcharge de responsabilités, à la discrimination liée à leur statut, au manque de ressources financières, etc. Les interventions des organismes réalisées dans un contexte de milieu de vie offre aux familles un lieu d'appartenance, un réseau d'entraide et d'action. Ces organismes sont les mieux placés pour rejoindre les familles, dont celles en situation de vulnérabilité. Ils sont également présents et à proximité des milieux de vie des familles en vue d'offrir accueil, référence, information, soutien, entraide, etc.

### **Impact de ces organismes : bénéfiques pour la société !**

- Des organismes issus de leur milieu et qui en ont pris la couleur, répondant mieux aux besoins de la communauté dans laquelle ils s'implantent;
- Des membres pouvant être impliqués à plusieurs niveaux dans l'organisme (conseil d'administration, assemblée générale, comités, etc.) ont la chance de faire des apprentissages liés à la vie démocratique;
- Des espaces permettant aux familles d'intervenir dans leur milieu et développant ainsi leur citoyenneté et leur capacité d'agir ;
- Des organismes facilitant la prise en charge des membres de la famille, favorisant le développement individuel, social et collectif;
- Des milieux de vie créant des lieux d'appartenance facilitant la création et le maintien de liens significatifs pour les parents et les enfants;
- Des organismes faisant preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des problématiques abordées permettant l'émergence de solutions collectives, novatrices et alternatives.

Ces organismes travaillent également à répondre aux effets, sur les familles, des réalités liées à la monoparentalité et à la recomposition. À titre d'exemples, pensons aux activités sur la rupture, aux ateliers pour les familles recomposées, aux sorties familiales, etc. Par la mobilisation de leurs membres, par leur travail d'action politique, par leurs pratiques novatrices, ces organismes contribuent à l'élaboration d'orientations, de programmes et de politiques reliés à la famille, en mettant de l'avant leur expertise spécifique et leur enracinement dans la communauté.

De plus, plusieurs de nos organismes membres offrent un service de halte-garderie. En effet, pendant qu'un parent participe à une activité, on lui offrira de laisser son enfant à la halte-garderie où ce dernier pourra bénéficier d'un environnement stimulant et sécuritaire pendant quelques heures. Ce service permet également au parent (la mère, dans la majorité des cas) de bénéficier d'un répit, tout en étant valorisé dans son rôle parental. Rappelons que près de 70% des services de halte-garderie sont rattachés aux OCF, et ils reçoivent en moyenne 10,000 \$ par année du MFA. Ce sont 297 haltes-garderies à travers le Québec et plus de 45 000 enfants accueillis chaque année.

## **Des familles qui vont plus mal qu'avant**

Les coupures des dernières années dans les services publics et les programmes sociaux ont eu de lourdes conséquences sur les familles qui fréquentent les organismes membres de la FAFMRQ. Dans bien des cas, ces organismes, constituent le dernier refuge de personnes qui ont tenté de trouver de l'aide ailleurs. On constate davantage de problèmes de santé physique et mentale (troubles anxieux, burnout, dépression, etc.) et de consommation (drogues, médicaments ou alcool). Bref, tous ces éléments rendent encore plus difficiles le fait d'avoir à faire face aux défis d'une séparation ou de la monoparentalité.

Toutefois, comme les organismes membres de la FAFMRQ sont censés être des milieux de vie et non des centres de crise, les personnes qui y travaillent ne sont pas toujours outillées pour répondre adéquatement à ces nouveaux besoins. Cette situation n'est pas sans conséquences sur la charge de travail des organismes et mène souvent à un sentiment d'impuissance chez les travailleuses/travailleurs... ce qui peut entraîner de l'épuisement physique et psychologique.

## **Recherche de financement et reddition de compte**

De plus, les organismes doivent consacrer beaucoup de temps dans la recherche de financement supplémentaire : activités d'autofinancements, financement par projets ponctuels, programmes spécifiques à divers paliers de gouvernements, en plus de la reddition de compte qui en découle... Plusieurs travailleuses mentionnent que ces démarches sont énergivores et les empêchent d'accomplir leur mission première, qui est d'accueillir les familles.

## **Une spécificité qui doit être davantage reconnue**

Or, bien que les AFMR comptent parmi les 280 organismes communautaires Famille du Québec, elles ont une approche et des activités qui se distinguent des autres OCF. Si ces derniers centrent davantage leurs actions sur l'enrichissement de l'expérience parentale, les associations membres de la FAFMRQ accueillent plus souvent des parents qui vivent ou ont vécu une transition familiale (rupture, monoparentalité, recomposition familiale), avec tout ce que cela implique en termes de défis, d'émotions et de réorganisations.

**Le travail essentiel accompli sur le terrain par ces organismes doit donc impérativement être reconnu et financé adéquatement !**

### 3. Portrait du financement des organismes membres de la FAFMRQ

La question du financement des organismes de familles monoparentales et recomposées du Québec occupe une place importante au sein de la FAFMRQ. En effet, ces organismes sont à l'image des familles qu'elles accueillent, c'est-à-dire qu'elles doivent composer avec des revenus nettement insuffisants. Depuis 2004, suite aux transferts opérés dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, les organismes communautaires Famille (OCF) sont rattachés au ministère de la Famille.

La moyenne de leur financement est de 66 662\$ par année, comparativement à 140,000\$ pour les organismes en santé et services sociaux.

#### RECOMMANDATION

**Afin de rétablir l'équité entre les OCF et les autres secteurs d'action communautaire, d'assurer la pérennité des services et de mieux répondre aux besoins des familles, la FAFMRQ recommande de :**

- Appliquer la même méthodologie que dans le secteur de la santé et des services sociaux pour chacun des OCF, un seuil plancher minimal de 200 000 \$ assurant les frais de fonctionnement à long terme, et de façon récurrente.<sup>1</sup>
- Reconnaître l'importance des regroupements régionaux du mouvement Famille et les soutenir financièrement;
- Prévoir des crédits additionnels pour indexer annuellement les enveloppes budgétaires destinées à l'action communautaire auprès des familles et pour reconnaître de nouveaux OCF et regroupements régionaux.

---

<sup>1</sup> Cette recommandation figure parmi l'une des 5 recommandations proposées par la Commission spéciale sur les droits des enfants en protection de la jeunesse, le 18 décembre 2019, p.7 : «*Accorder une aide financière couvrant tous les frais de fonctionnement, au minimum 200 000 \$ par année par organisme, de façon récurrente et à long terme en mettant en priorité les organismes communautaires familles (OCF) bien implantés dans leur milieu et travaillant en partenariat avec les organisations institutionnelles de proximité*».

[https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Documents\\_deposes\\_a\\_la\\_Commission/P-052\\_Bilan\\_travaux\\_2019\\_Prem\\_recommandATIONS\\_VF.pdf](https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-052_Bilan_travaux_2019_Prem_recommandATIONS_VF.pdf)

#### **4. Les organismes de familles monoparentales et recomposées : Une présence essentielle!**

À bout de souffle, les organismes de familles monoparentales et recomposées arrivent de plus en plus difficilement à répondre aux besoins des familles qui frappent à leur porte.

Rappelons que le ministère de la Famille doit s'assurer que les organismes communautaires qui sont sous sa responsabilité, soient traités de façon équitable par rapport aux organismes de secteurs comparables (femmes et jeunes). La politique d'action communautaire autonome est très claire sur ce point.

Depuis que nos organismes membres ont été accueillis au sein du ministère de la Famille, non seulement il n'y a pas eu de rehaussement substantiel du financement, mais contrairement aux organismes du secteur de la santé et des services sociaux, le principe de l'indexation annuelle ne fait toujours pas partie des acquis. Cet état de fait constitue une cause supplémentaire d'appauvrissement de nos organismes membres.

Il est de plus en plus difficile de stabiliser les opérations de base qui sont en soutien aux familles à cause d'un financement aléatoire, d'une année à l'autre, en raison de la part devenue trop importante de l'autofinancement nécessaire au maintien du fonctionnement.

- Difficile, voire impossible de maintenir les opérations sur douze mois par année;
- Difficile de trouver à se loger pour offrir des espaces de qualité aux familles qui fréquentent nos organismes ;
- Difficile de poursuivre les implications auprès des partenaires locaux et régionaux.

## À propos du développement

Bien qu'un bon nombre d'AFMR existent depuis très longtemps et sont bien implantées dans plusieurs régions du Québec, cinq régions n'ont présentement pas d'organismes s'adressant spécifiquement aux familles monoparentales ou recomposées : la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Pourtant, si on en juge par les données régionales de recensement de 2016 (voir le TABLEAU 1), certaines de ces régions comptent une proportion de familles monoparentales supérieures à la moyenne nationale. C'est le cas notamment du Nord-du-Québec, où plus d'une famille sur 4 (26,2%) est monoparentale.

TABLEAU 1 : Nombre de familles monoparentales dans les 5 régions non desservies par un organisme membre de la FAFMRQ<sup>2</sup> (2016)

Régions administratives non desservies par une AFMR	Total familles monoparentales	Parent sexe féminin	Parent sexe masculin	% parmi l'ensemble des familles de recensement
Mauricie	12 415	9 145	3 270	16,7 %
Abitibi-Témiscamingue	6 040	4 110	1 935	14,4 %
Côte-Nord	4 620	3 325	1 295	17,1 %
Nord-du-Québec	3 025	2 180	845	26,2 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4 605	3 425	1 185	17,0 %
Total des 5 régions	30 705	22 185	8 530	
Ensemble du Québec	379 460	284 900	94 505	16,8 %

Par ailleurs, le taux de faible revenu des familles monoparentales de certaines de ces régions dépasse largement la moyenne nationale, qui est déjà passablement élevée. Par exemple, pour l'ensemble du Québec, le taux de faible revenu chez les familles monoparentales était de 27,2% en 2016 (comparativement à 6,4% pour les familles biparentales). Or, pour les régions du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord, ces taux grimpaient respectivement à 41,1% et 35,1%.

---

<sup>2</sup> Panorama des régions du Québec. Édition 2018, Institut de la statistique du Québec, p. 30 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2018.pdf>

TABLEAU 2 : Taux de faible revenu selon le type de famille, régions administratives et ensemble du Québec, 2012-2016<sup>3</sup>

Région administrative	VOLET 3 : couples avec enfants							VOLET 4 : familles monoparentales						
	2012	2013	2014	2015	2016	Écart 2016 -2015	Écart 2016 -2012	2012	2013	2014	2015	2016	Écart 2016 -2015	Écart 2016 -2012
	%					points de %		%					points de %	
Bas-Saint-Laurent	3,7	3,6	3,6	3,1	2,9	-0,2	-0,8	24,1	23,6	24,5	24,3	24,1	-0,1	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,1	3,1	3,1	3,1	2,8	-0,3	-0,3	26,0	26,9	28,5	27,5	25,9	-1,6	-0,1
Capitale-Nationale	3,6	3,5	3,5	3,4	3,2	-0,2	-0,3	19,6	19,1	20,4	20,0	19,2	-0,8	-0,4
Mauricie	6,1	6,3	6,2	6,0	5,5	-0,5	-0,6	31,9	32,3	33,0	32,1	31,7	-0,3	-0,2
Estrie	6,3	6,0	5,9	5,7	5,5	-0,1	-0,7	29,6	28,8	29,1	27,9	26,4	-1,5	-3,2
Montréal	15,9	15,4	15,4	14,3	13,5	-0,7	-2,3	35,2	34,7	35,5	34,5	33,4	-1,0	-1,7
Outaouais	6,4	6,4	6,4	5,9	6,0	0,1	-0,4	28,6	28,5	29,7	28,8	28,0	-0,8	-0,6
Abitibi-Témiscamingue	3,6	3,6	4,0	3,8	3,6	-0,1	0,0	26,5	27,0	29,2	27,8	27,0	-0,8	0,4
Côte-Nord	4,3	4,2	4,4	4,1	4,2	0,1	-0,1	34,3	34,1	35,4	35,2	35,1	-0,1	0,8
Nord-du-Québec	7,7	8,5	8,3	7,0	7,4	0,4	-0,3	40,4	41,0	41,7	39,3	41,1	1,8	0,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5,1	5,2	5,1	4,5	4,4	-0,1	-0,7	27,0	27,6	30,1	28,6	27,7	-0,9	0,7
Chaudière-Appalaches	2,7	2,5	2,5	2,3	2,2	-0,1	-0,6	19,6	19,2	20,0	19,4	18,5	-0,9	-1,1
Laval	7,1	7,0	7,1	6,9	6,7	-0,2	-0,4	23,7	23,8	24,8	24,6	23,5	-1,1	-0,1
Lanaudière	5,0	4,8	4,8	4,4	4,1	-0,2	-0,9	26,9	27,2	28,7	27,1	26,4	-0,6	-0,5
Laurentides	4,9	4,9	4,8	4,4	4,1	-0,3	-0,8	26,4	26,0	27,1	26,0	25,0	-1,0	-1,4
Montérégie	5,1	5,0	5,0	4,6	4,4	-0,2	-0,7	26,0	25,5	26,2	25,4	24,4	-0,9	-1,6
Centre-du-Québec	5,0	5,0	4,8	4,3	4,2	-0,1	-0,8	28,3	28,8	30,0	28,0	26,9	-1,1	-1,4
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>7,3</b>	<b>7,2</b>	<b>7,2</b>	<b>6,7</b>	<b>6,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,9</b>	<b>28,3</b>	<b>28,1</b>	<b>29,0</b>	<b>28,1</b>	<b>27,2</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,2</b>

## 5. En guise de conclusion

Les organismes de familles monoparentales et recomposées répondent aux nombreux besoins des familles qu'ils accueillent en leur donnant les outils et moyens nécessaires au développement de leur plein potentiel et de leur autonomie. En partageant les difficultés liées aux transitions familiales auxquelles elles sont confrontées, ces familles prennent finalement conscience de leurs forces et de leurs ressources personnelles

<sup>3</sup> Panorama des régions du Québec, Édition 2019, Institut de la statistique du Québec, p. 19 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2019.pdf>